

Charte du **DON**ATEUR

COMMENT FAIRE UN DON CHEZ **active** ?

LES AFFAIRES DONNÉES DOIVENT ÊTRE PROPRES ET FONCTIONNELLES.
SANS TÂCHES, NI DÉCHIRURES, NI BOULOCHES.



Je trie mes affaires
et vérifie la qualité.



Je me déplace dans l'une des boutiques
aux horaires d'ouvertures.

ACCEPTÉ



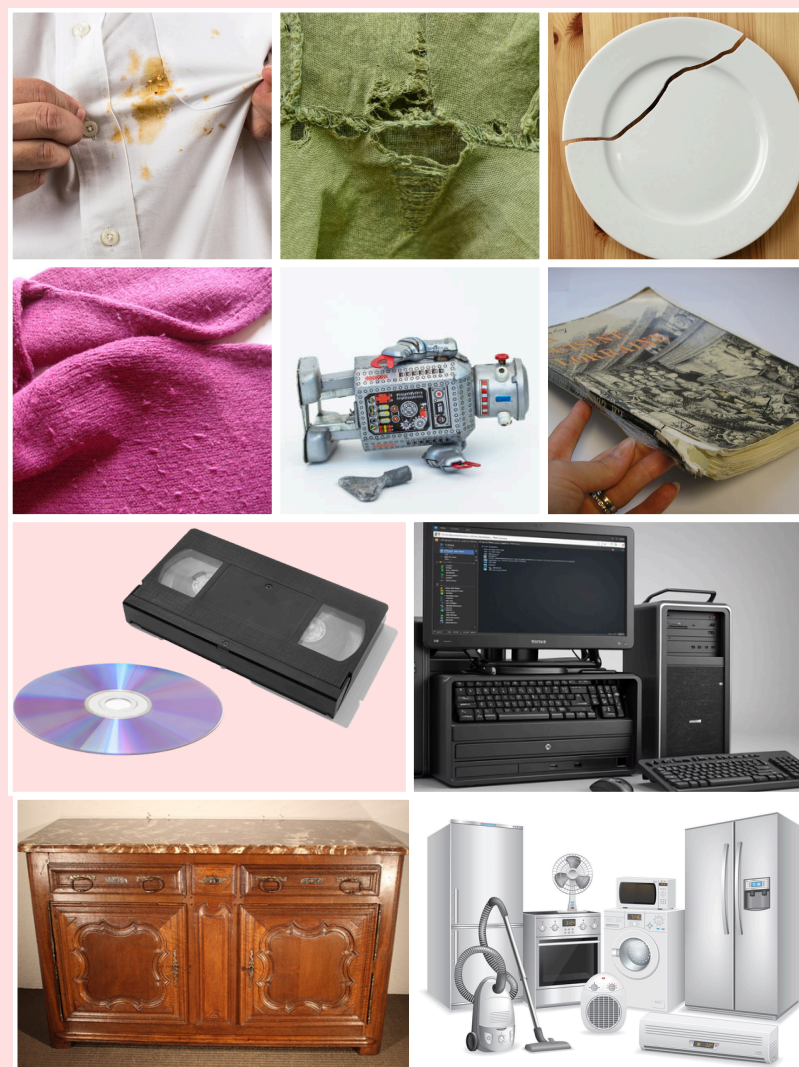
- Vêtements
- Chaussures
- Linge de maison
- Accessoires de mode
- Bibelots
- Décoration
- Vaisselle
- Jouets
- Bijoux
- Livres
- Petit mobilier



REFUSÉ



- Vêtements et objets abîmés / cassés
- CD et cassette
- Electronique
- Electroménager
- Gros mobilier



ET POUR LE RESTE DE MES AFFAIRES ?

RESSOURCERIES

/

DÉCHETTERIES

• **Le Bois de Plantes**
Zi du Bois des Plantes,
37700 Saint-Pierre-des-Corps

• **Joué-lès-Tours**
5 Rue de Prony, 37300 Joué-lès-Tours

• **La Grange David**
57 Rue des Montils, 37520 La Riche

INTERDICTION DE DÉPÔT SAUVAGE (ARTICLES R. 634-2 ET R. 635-8 DU CODE PÉNAL QUI SANCTIONNENT LES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS)